

## Systematique des Lézards Scincidés de la région malgache

### VIII. Les *Mabuya* des îles de l'océan Indien occidental : Comores, Europa, Séchelles

par Édouard R. BRYGOO

**Résumé.** — L'étude de 87 *Mabuya* des îles Comores, leur comparaison à un nombre voisin de *M. maculilabris* (Gray, 1845) d'Afrique continentale, établissent l'existence de différences morphologiques qui justifient le maintien de la séparation de ces deux espèces voisines. *M. comorensis* (Peters, 1854) est actuellement la seule espèce observée sur les îles. Les *Mabuya* de l'île Europa diffèrent suffisamment des deux espèces précédentes pour justifier l'élévation au rang d'espèce de la sous-espèce *infralineata* Boettger, 1913. Les deux espèces des îles Séchelles, *M. sechellensis* (Duméril et Bibron, 1839) et *M. wrightii* Boulenger, 1887, appartiennent à un groupe différent. Des lectotypes sont désignés pour *M. sechellensis*, *M. comorensis*, *M. wrightii* et *M. angasijanus*, ce dernier étant maintenu dans la synonymie de *M. comorensis*.

**Abstract.** — Seventy seven specimens of *Mabuya maculilabris* from different parts of West Africa are compared to 87 *Mabuya comorensis* from the 4 Comoro islands : they are distinct species. The *Mabuya* from Europa island is erected from subspecies to species rank : *M. infralineata*. Lectotypes are chosen for *M. sechellensis*, *M. comorensis*, *M. wrightii* and *M. angasijanus*. The latter remains in the synonymy of *M. comorensis*.

E. R. BRYGOO, *Laboratoire de Zoologie (Reptiles et Amphibiens), Muséum national d'Histoire naturelle, 25, rue Cuvier, 75005 Paris.*

---

La récolte récente, par P. VIETTE, d'une intéressante série de *Mabuya comorensis* (Peters, 1854) en Grande Comore, nous offre l'occasion de clarifier une situation complexe.

Le travail d'ANGEL (1942) et la synthèse de BLANC (1971) signalent la présence aux Comores de trois espèces de *Mabuya* : *M. comorensis* (Peters, 1854), *M. maculilabris* (Gray, 1845) et *M. striata* (Peters, 1844), alors que les récoltes disponibles ne concernent manifestement qu'une seule espèce. Aussi, D. G. BROADLEY pouvait-il légitimement écrire (1974 : 3) : « Clearly all the Comoro material requires re-examination and fresh collections should be made in this archipelago. »

Une révision est donc nécessaire ; elle entraîne la comparaison des *Mabuya* des Comores avec la sous-espèce d'Europa, *Mabuya comorensis infralineata* Boettger, 1913, ainsi qu'avec les deux espèces des Séchelles, *M. sechellensis* (Duméril et Bibron, 1839) et *M. wrightii* Boulenger, 1887, l'une et l'autre mieux connues par les travaux de RENDAHL (1939) et de HONEGGER (1966). Les *Mabuya* de Madagascar *sensu stricto* feront l'objet d'une étude ultérieure.

## I. HISTORIQUE

Avant d'aborder la question de l'appartenance spécifique du *Mabuya* des Comores, il est nécessaire de rappeler comment les auteurs ont successivement envisagé d'une part les rapports entre *M. maculilabris*, espèce décrite d'Afrique occidentale, et *M. comorensis*, et d'autre part le cas de la présence éventuelle de *M. striata* sur l'île d'Anjouan.

1. RAPPORTS ENTRE *Mabuya maculilabris* (Gray, 1845) ET *M. comorensis* (Peters, 1854)

En 1882, pour des spécimens en provenance de la Grande Comore (Angasija), W. PETERS crée *Euprepes angasijanus* « eine besondere Varietät oder Art » de *E. comorensis* Peters, 1854, qui avait, lui, Anjouan pour terra typica, la forme de la Grande Comore s'individualisant ainsi : « verschieden durch viel Zahlreicher hellblaue Flecke und etwas grössere, in der Körpermitte nur 32 Längsreihe bildende Schuppen ».

En 1887 (p. 164-165), BOULENGER place *E. angasijanus* dans la synonymie de *Mabuya maculilabris*, espèce alors seulement connue d'Afrique occidentale, précisant qu'il en avait examiné les types et ajoutant : « I am unable to find characters by which *E. angasijanus* Ptrs (Angasija, Great Comoro Islands), could be separated from *E. maculilabris*. » Il donne en conséquence pour répartition de l'espèce *maculilabris* : « West Africa ; Comoro Islands. » Dans cette mise en synonymie il n'avait pris en considération ni l'éloignement géographique des lieux de récolte ni surtout le fait que pour PETERS *E. angasijanus* pouvait n'être qu'une variété de *E. comorensis*. En bonne logique, semble-t-il, BOULENGER aurait dû, après cette mise en synonymie, rapprocher *maculilabris* de *comorensis*, deux espèces qui dans son Catalogue se suivent, avec des descriptions superposables, la seule différence les séparant étant, pour *M. comorensis* : « 34 to 36 scales round middle of the body, dorsals largest » : pour *M. maculilabris* : « 30 to 32 scales round the middle of the body, subequal. » On doit admettre aujourd'hui que la mise en synonymie par BOULENGER de *angasijanus* avec *maculilabris* était soit abusive soit incomplète.

En 1913, BOETTGER, après avoir examiné des *Mabuya* en provenance de trois des Comores, Mohéli, Anjouan et Grande Comore, aborde la question des rapports de *comorensis* avec *maculilabris* : « Trotz des grossen mir voliegenden Materiales von drei Comoroinseln muss ich also das Vorkommen von *M. maculilabris* Gray bestreiten und die Vermutung aussprechen, dass diese westafrikanische Art auf den Comoren ganz fehlt. Von *M. comorensis* ist aber zu bearten, dass sie mit 32-36 schuppenreihen variiert und dass die Zahl ihrer Schuppenkiele im Alter zunimmt. »

La démonstration est rigoureuse : *M. maculilabris* n'existe pas aux Comores, la variation de *M. comorensis* est plus importante que ne le laissent prévoir les premières descriptions <sup>1</sup>. Le travail de BOETTGER semblait avoir réglé la question. Malheureusement ANGEL (1942 : 110-111), bien que citant cet auteur, semble avoir ignoré sa conclusion et, plaçant

1. BOETTGER commet cependant une erreur en considérant que *E. angasijanus* a été fondée sur des spécimens de Mohéli provenant du voyage de DECKEN, alors qu'il s'agissait de spécimens de Grande Comore obtenus par KERTENS.

comme BOULENGER *E. angasijanus* dans la synonymie de *maculilabris*, donne pour habitat de cette dernière espèce, outre l'Ouest africain et san Thomé, la Grande Comore ! Par ailleurs, ANGEL semble avoir oublié, ou négligé, les travaux de LOVERIDGE (1923a et b, 1929, 1933, 1936) et celui de BARBOUR et LOVERIDGE (1928) où sont signalées diverses récoltes de *M. comorensis* d'Afrique orientale. Dans ce dernier travail, de plus, les auteurs rejettent la variété *infralineata* de *M. comorensis* créée par BOETTGER en 1913 pour des spécimens de l'île Europa, ajoutant cependant : « It is, perhaps, a matter of personal opinion whether insular colour variants should receive recognition. »

La position de LOVERIDGE sur les rapports entre *M. maculilabris* et *M. comorensis* a beaucoup varié. En 1933 (313-314) il écrivait : « This fairly long series was collected in the hope of throwing light on the relationships of *M. maculilabris* to *M. comorensis* ; a study of the material leaves me in a greater quandary than ever ; at most *comorensis* appears to be a race of *maculilabris*. Undoubtedly Amani *comorensis* average much larger than *maculilabris* ; they are stouter and occasionally have a higher number of midbody scale-rows (34-38), the type from Comoro Islands had 36. Whether the size of the Amani skinks is due to abundant food and congenial climatic conditions seems possible for the Central African *maculilabris* are almost as large. A really difficult problem awaits solution... Having examined Boulenger's series of Ruwenzori *M. maculilabris* I find them specifically identical with British Museum series of *M. comorensis* from Johanna Island. »

En 1942, LOVERIDGE allait plus loin et traitait, pour la première fois semble-t-il, *comorensis* comme une sous-espèce de *M. maculilabris*. A propos de sept spécimens récoltés dans les monts Magrotto (Afrique orientale) il écrivait : « These skinks are subspecifically identical with the extensive series from Usambara Mountains discussed by Barbour and Loveridge (1928 : 156). They differ from typical *maculilabris* in having 34-36 midbody scale-rows, together with a more robust build and shorter tail. »

LOVERIDGE s'en tiendra à cette position en 1953 et 1955, mais en 1957, tout en présentant *Euprepes angasijanus* et *Mabuya comorensis infralineata* comme des synonymes de *M. maculilabris comorensis*, il émet en même temps des réserves sur la valeur de ses propres conclusions :

— P. 209, n. 51, à propos de *M. maculilabris maculilabris* : « This species is much in need of critical study on a continental scale ... In the Usambara Mountains and adjacent coast one meets with a robust and handsomely coloured form to which, rightly or wrongly, I have been applying the name "*comorensis* Peters". »

— P. 210, n. 52, à propos de *M. maculilabris comorensis* : « ... Possibly the synonyms should be recognised. »

Dans l'intervalle cependant, et dès 1947, PACKENHAM, après avoir examiné les *comorensis* et *maculilabris* du British Museum, arrivait à la conclusion que la première forme se séparait nettement de la seconde par un plus grand nombre de rangs d'écaillés autour du corps (34-38) et de supraoculaires (6-7). Il considérait *comorensis* « as a race (...) distinct from typical *maculilabris* occurring elsewhere in Africa. »

En 1967, MERTENS (p. 77) proposa, lui, le trinôme *Mabuya maculilabris infralineata* (Boettger, 1913) pour les spécimens de l'île Europa.

BLANC (1971 : 113) n'utilisa semble-t-il pour sa révision, du moins sur ce point, que le

travail d'ANGEL, ce qui aboutit à lui faire admettre la présence sur la Grande Comore des deux espèces *maculilabris* et *comorensis*, alors que personne n'a remis en cause les conclusions de BOETTGER établissant qu'il n'y en avait qu'une seule, la question restant de savoir s'il s'agit d'une bonne espèce, *M. comorensis*, ou d'une sous-espèce de *M. maculilabris*.

D. G. BROADLEY, dans son intéressante revue (1974) du groupe *Mabuya maculilabris* de l'Afrique du Sud-Est, aborde la question de *maculilabris* et de *comorensis*. Il établit que les populations du nord-est de la Tanzanie appartiennent à la forme nominale de *maculilabris* et se séparent de *comorensis*. Il traite cependant ce dernier taxon comme une sous-espèce de *maculilabris* tout en considérant les localisations de *comorensis* à Zanzibar et aux îles Mafia comme à confirmer. Il érige une nouvelle sous-espèce, *M. maculilabris casuarinae* pour une forme de l'île Casuarina du canal de Mozambique.

## 2. *Mabuya striata* (Peters, 1844) à ANJOUAN

La présence de *M. striata* sur l'île d'Anjouan, encore signalée par ANGEL (1942 : 114) et par BLANC (1971 : 113), doit être soumise à un examen critique.

L'espèce, décrite de l'île de Mozambique par Wilhem PETERS en 1844, est bien représentée sur la côte orientale d'Afrique (LOVERIDGE, 1920, 1923 *a* et *b*). Ni FITZSIMONS (1943) ni LOVERIDGE (1957) ne signalent sa présence aux Comores. La récente revue par BROADLEY (1977) du complexe *Mabuya striata* en Afrique du Sud-Est, qui donne pour chaque espèce son aire de répartition, n'évoque même pas la possibilité de la présence de *M. striata* aux Comores. La seule donnée positive est le travail de BOETTGER (1913 : 340) qui, à propos d'Anjouan et de *Mabuia striata* Peters, écrit : « 1 erwachsenes und 2 halbwuchsiges Stücke von 34, 36 und 36 Schuppenreihen um die Rumpfmittle. — Das grössere Stück zeigt eine Gesamtlänge von 201 mm, der Schwanz hat eine Länge von 12 mm. »

L'identification peut être considérée comme certaine, l'espèce ayant une morphologie bien caractéristique. L'auteur signale, par ailleurs, des récoltes de cette même espèce d'Afrique orientale et de diverses îles côtières. Malheureusement, les spécimens étudiés par BOETTGER ne semblent pas être, avec les autres récoltes de VOELTZKOW, au Senckenberg Museum<sup>1</sup>. L'espèce n'a plus été récoltée depuis à Anjouan ni sur une autre Comore, et elle ne figure pas dans les collections où la faune des Comores est la mieux représentée : celles du Muséum de Paris et du British Museum (Natural History), Londres.

Il est difficile de savoir aujourd'hui s'il s'agit d'une erreur d'étiquetage, quant à l'origine du matériel, d'une espèce alors présente à Anjouan et qui aurait disparu, ou d'une espèce rare qui n'y a plus été récoltée. A cette dernière hypothèse s'oppose le fait que les *Mabuya*, même s'ils sont souvent de capture difficile, ne sont pas parmi les Scincidés dont l'existence est particulièrement difficile à repérer. L'origine du *M. striata* photographié par ANGEL (1942 : pl. XVIII fig. 3) nous est inconnue, les collections du Muséum de Paris n'ayant jamais possédé de spécimen de cette espèce en provenance des Comores. La localité « Anjouan » que donne l'auteur (1942 : 114) est reproduite de BOETTGER.

1. Du moins notre demande au professeur K. KLEMMER est restée sur ce point insatisfaite, alors qu'il a bien voulu nous communiquer les *M. comorensis* et *M. comorensis infralineata* provenant des mêmes récoltes.

### 3. LES *Mabuya* DES SÉCHELLES

*Euprepes sechellensis* Duméril et Bibron, 1839, première espèce de *Mabuya* décrite des Séchelles, fut placée par GRAY (1845 : 114) dans la synonymie de *Scincus cyanogaster* Lesson, 1829 (DUMÉRIL et BIBRON avaient, eux, considéré l'espèce *cyanogaster* comme synonyme de leur nouvelle espèce). Aussi, PETERS (1877) et WALLACE (1880) signalent-ils aux Séchelles la présence de *Euprepes cyanogaster*. Mais, en 1887, BOULENGER sépare définitivement le *Mabuya sechellensis* du *Lygosoma cyanogaster* de LESSON et décrit une nouvelle espèce des Séchelles : *Mabuya wrightii*. Après que STEJNEGER (1893 : 720) eût écrit : « I am unable to recognize *M. wrightii* (...) as a valid species. » BOULENGER (1909 : 298) précise le diagnostic différentiel des deux espèces qui, depuis lors, sont reconnues comme valides, en particulier par RENDALL (1939), VESEY-FITZGERALD (1947) et HONEGGER (1968). RENDALL crée même une sous-espèce nouvelle : *M. wrightii ilotensis*.

#### MATÉRIEL EXAMINÉ

1. *Mabuya comorensis*, 87 spécimens : Anjouan, terra typica, 15 : ZMB<sup>1</sup> 4282 et 82 A, syntypes ; BM 77.8.9. 1-7 et 9-10 ; MHNP 1974.1066, WATERLOT ; SMF 14054-6, VOELTZKOW, 1905. — Grande Comore, 45 : ZMB 5548 et 48 A, syntypes de *E. angasijanus*<sup>2</sup> ; MHNP 1887.91 à 96 C, HUMBLLOT ; 1899. 208-9, POBEGUIN ; 1956.60-63, 1961 642, MILLOT ; 1980. 1430-47, VIETTE ; RNH 19659 A-B ; SMF 14057-8, La Grille, VOELTZKOW, 1905 ; 60316-21 et 65544, K. MARTENS, 1964. — Mayotte, 17 : MHNP 1883.295, VIMONT ; 1884. 498, 500, 502-3, HUMBLLOT ; 1894. 519, ALLUAUD et BILLY ; 1907. 253-5 ; ROBIN ; 1974.1064-5, CARRIE ; SMF 14069-74, VOELTZKOW, 1905. — Mohéli, 10 : MHNP 1954.14, MILLOT ; SMF 14059-67, VOELTZKOW, 1905.

2. *Mabuya comorensis infralineata*, 9 spécimens de l'île Europa : SMF 14080 leetotype, 81-4 paratypes, A. VOELTZKOW, 1905 ; la description originale était basée sur une série de 10 syntypes sans désignation d'holotype, MERTENS (1967 : 77) a choisi le leetotype. MHNP 1924.84, G. PETIT ; 1964-68-70, BRYGOO.

3. *Mabuya maculilabris*, 77 spécimens : Holotype : BM 1946.8.18.17. — Guinée, CHABANAUD coll., 15 : MHNP 1921.325 à 339. — Guinée, LAMOTTE coll., 19 : MHNP 1943-44-47, 1951.101-108 et 108 A, 1951.157-160, 1967.247-248 ; le spécimen 1943-46 a été confirmé comme *M. maculilabris* par HOOGMOED. — Cameroun, 11 : MHNP 30.49, 30.50, 30.50 A, Th. MONOD ; 39.79-80, LEPESME ; 58.60-61, J. L. PERRET ; A 563-4. — Côte d'Ivoire, 9 : MHNP 08.26, A. CHEVALIER ; 1967.237-244, LAMOTTE. — Dahomey, BOUET coll., 8 : MHNP 1917.57-58, 1917.59 et 59 A, 60 et 60 A. — Gabon, 7 : MHNP 1967.278-281, STAUCH ; 1973.1563-4, KNOEPFFLER. — Oubangui, R.C.A., 7 : MHNP 95.315.319, VIANCIN ; 1968.243-4, ALBARET.

4. *Mabuya sechellensis*, 44 spécimens : Syntypes : MHNP 2810, PERON et LESUEUR ; 2811, EYDOUX. — MHNP 2945 ; BM 1953.1.12.46-49, île Denis, E. S. BROWN ; 1976.205-14, La Digue, M. R. K. LAMBERT ; 1976.1215-27, île Cousin, M. R. K. LAMBERT ; 1976. 1230-32, île Mahe, M. R. K. LAMBERT ; 1976-1911-16, île Cousin, P. G. H. EVANS ; 1976.1932-33, île Praslin, l'Amitié, P. G. H. EVANS ; 1977.2183-85, île Darros, Amirantes, M. COE.

5. *Mabuya wrightii*, 44 spécimens : Syntypes : BM 1946.8.3.71-73 (ex 70.3.10.1.3). — BM 1937.7.24.18-21, île Manuelle, D. V. FITZGERALD ; 1956.1.15.41-66, île Aride, R. PERCY et RIDLEY ; 1976.1233-4, île Cousin, M. R. K. LAMBERT ; 1976. 1939, île Cousin, P. G. H. EVANS ; 1976.1943-45,

1. ZMB : Zoologisches Museum, Berlin ; BM : British Museum (Natural History), Londres ; MHNP : Muséum d'Histoire naturelle, Paris ; SMF : Forschungsinstitut Senckenberg ; RNH : Rijksmuseum, Leiden.

2. Ainsi que nous l'a confirmé le Pr G. PETERS (*in litt.* 27.03.1981), c'est par erreur que ces spécimens, récoltés par le Dr KERTENS, sont signalés sur le catalogue du ZMB comme dus à C.v.d. DECKEN ; ce dernier ayant fait des récoltes à Mohéli, c'est probablement l'origine de l'erreur de BOETTGER relevée en note page 912.

île Cousin, J. B. EVANS. MHNP 1403, COQUEREL ; 5252, île Marianne, A. LANTZ, 30.IV.1878 ; 5574, 3 ex., de l'Isle.

## OBSERVATIONS

(Cf. tabl. 1)

### **Mabuya comorensis**

(Fig. 1 et 2 ; fig. 3)

Grâce à la récolte récente, par P. VIETTE, de dix-huit individus en provenance de Grande Comore, nous disposons pour cette île d'un lot important de quarante-cinq spécimens dont deux juvéniles. Six collecteurs, HUMBLLOT, POBEGUIN, VOELTZKOW, MILLOT, MARTENS, VIETTE, les ont ramenés de localités diverses : Moroni, Piste de Misotro, La Grille, N'Tsondjini, Mistsonje, entre 1887 et 1980. L'ensemble est remarquablement homogène.

La pholidose céphalique se caractérise par 2 fronto-pariétales, 4 sus-oculaires, 2 nuchales, 4 labiales supérieures antérieures à la sous-oculaire, celle-ci de forme rectangulaire. Le nombre des labiales supérieures est presque constamment de 7 des deux côtés (1 cas à 7/8, un autre à 8/8). Le nombre des supraciliaires présente, pour cette espèce, un intérêt particulier. D'une manière quasi constante, il y a 6 supraciliaires de chaque côté (trois cas à 6/7), la 2<sup>e</sup> étant la plus petite et les 3-4<sup>e</sup> les plus grandes. Autour du corps, le nombre des rangs d'écailles a pu être compté sur trente-trois individus : vingt en ont 34, deux 32, cinq 35 et trois 36. PETERS (1882) signalait 32 écailles pour des spécimens de Grande Comore dont il faisait les types d'une nouvelle espèce, *Euprepes angasijanus*, tandis que BOETTGER (1913) comptait 34 écailles chez deux et 36 chez six lézards de la même île.

Entre le menton et l'anus se comptent de 60 à 67 rangs d'écailles (quatorze individus avec 63 ou 64) ; le nombre des carènes par écaille peut varier, chez un individu, de 3 à 6, la plus grande fréquence étant de 4. Les écailles du milieu du dos, en arrière de la nuque, peuvent être plus larges que les autres, mais ce caractère, inconstant, n'est observable que sur quelques rangs d'écailles. Le nombre des écailles sous le 4<sup>e</sup> doigt varie de 14 à 18 avec un très net maximum de fréquence pour 15 et 16 ; sous le 4<sup>e</sup> orteil, les variations vont de 19 à 23, mais trente sur trente-deux spécimens ont de 20 à 22 écailles (quatorze en ont 21).

Le plus grand spécimen mesure 193 mm dont 120 pour une queue apparemment non régénérée et qui représente ainsi 62 % de la longueur totale.

La coloration, homogène dans son ensemble, ne varie, d'un individu à l'autre, que dans des limites assez étroites : brun bronzé au-dessus, blanc bleuâtre au-dessous. Il n'y a pas de lignes latérales sombres ou claires nettes.

Les ornements suivants s'observent avec quelques variantes : des taches blanches ou blanc jaunâtre sur une partie de chaque labiale supérieure soulignant la coloration d'ensemble sombre qui entoure l'œil ; le bord des paupières et parfois les écailles supraciliaires marquées de blanc ; sur le dos, et plus souvent sur les flancs, un semis irrégulier de taches blanc brillant ou bleutées, chacune n'occupant que le centre d'une écaille, ces taches parfois

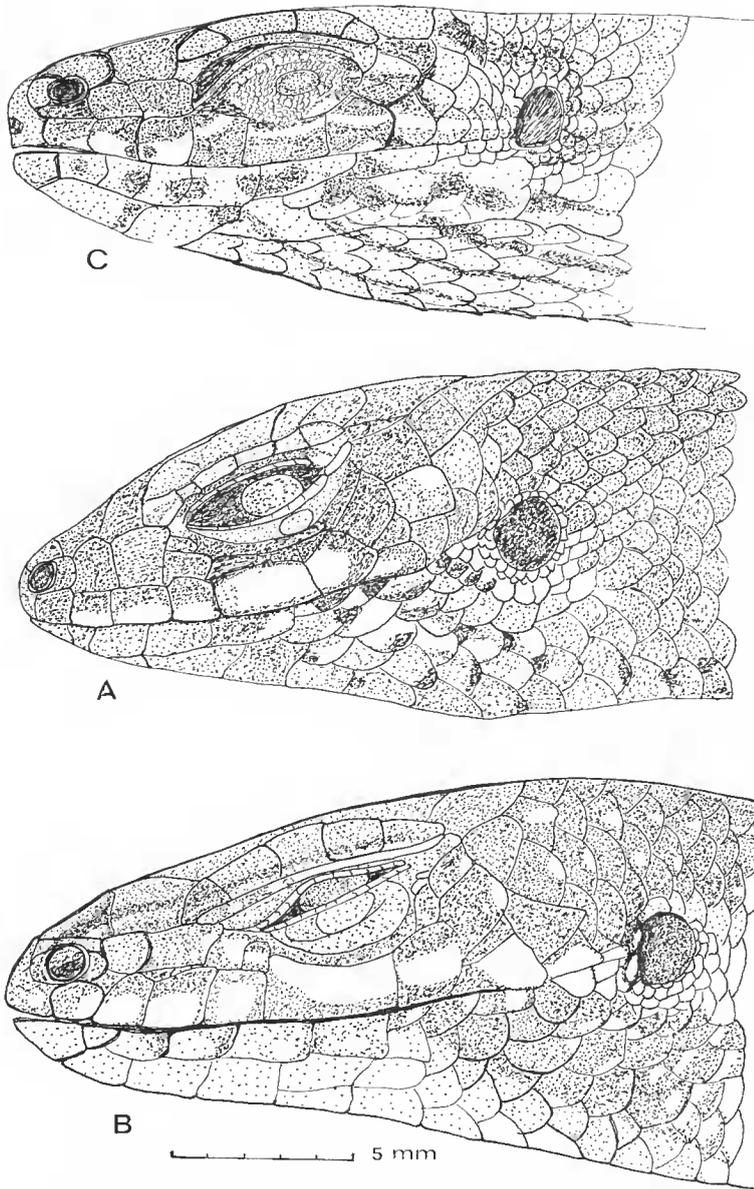


FIG. 1. — Profil de : A, *Mabuya comorensis*, MHNP 1980.1443 ; B, *M. maculilabris*, MHNP 30.50 ; C. *M. infralineata*, MHNP 24.84.

groupées par deux ou trois dessinant un alignement assez net à l'union du dos et du flanc ; au niveau de la nuque, 5 lignes longitudinales sombres qui disparaissent rapidement ; éparses sur le dos, des taches brunes qui peuvent être régulièrement alignées.

Deux éléments de coloration sont intéressants pour la diagnose, la coloration de la face inférieure de la gueule et celle de la région auriculaire. Chez tous les spécimens examinés la gueule présente un piqueté irrégulier formé de taches sombres d'importance variable. L'intensité de cette coloration varie beaucoup d'un individu à l'autre ; elle est parfois atténuée après une longue conservation mais une observation attentive permet toujours de la reconnaître. Le reste de l'abdomen et le dessous de la queue sont à dominante blanche ; il n'y a pas trace de ligne longitudinale à ce niveau.

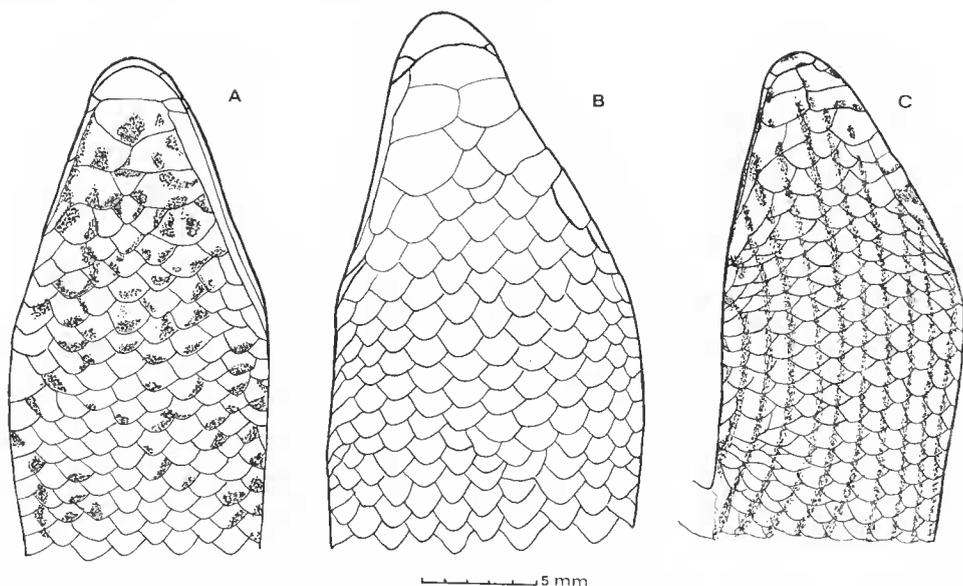


FIG. 2. — Face inférieure de la tête pour : A, *Mabuja comorensis*, MHNP 1980.1443 ; B, *M. maculilabris*, MHNP 30.50 ; C, *M. infralineata*, MHNP 24.84.

L'ébauche de ligne claire que forment les taches des labiales supérieures ne se prolonge pas au niveau du corps ; tout au plus, dans la région située sous l'oreille, de petites écailles peuvent former un semis blanchâtre. Les 3 ou 4 écailles du bord antérieur de l'oreille, qui ne débordent pas de manière appréciable dans la lumière du conduit auditif, sont, de manière constante, bicolores.

Pour les dix-sept spécimens de Mayotte, la pholidose céphalique est identique à celle des spécimens de la Grande Comore. Sept spécimens ont 34 rangs d'écailles autour du corps, 10 en ont 36. Le nombre des carènes des écailles dorsales varie de 3 à 7, celui des écailles entre la mentonnière et l'anus de 60 à 68 (10 à 65). Le dessous du 4<sup>e</sup> doigt porte de 15 à 21 écailles avec un maximum de fréquence pour 18 (sept sujets), celui du 4<sup>e</sup> orteil de 21 à 25 (onze à 22-23).

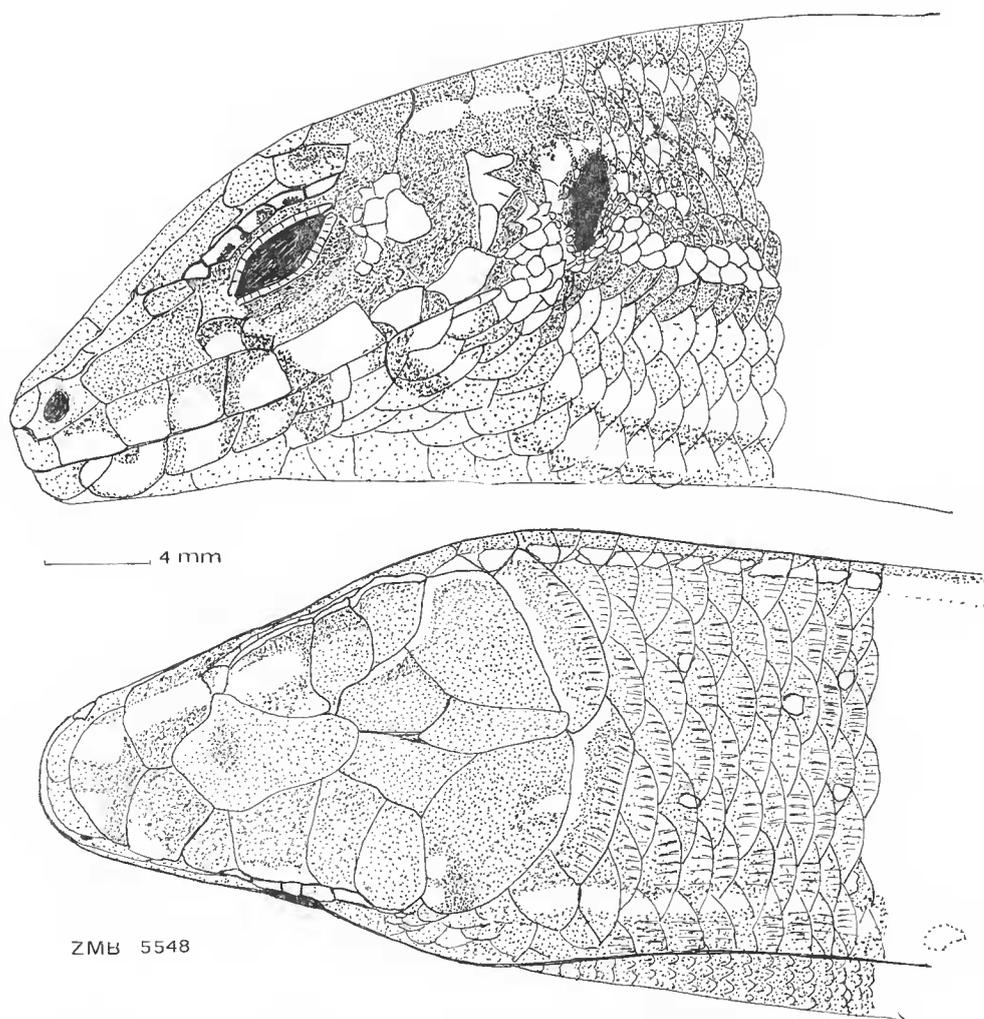


FIG. 3. — Apex et profil de la tête du lectotype de *Mabuya angasijanus*, ZMB 5548.

La coloration de ces spécimens est assez variable mais nous n'avons pas trouvé la « coloration plus sombre que celle des individus habitant les autres îles » signalée par ANGEL (1942 : 112) ; en revanche, s'y observent tous les éléments constituant la coloration des individus de la Grande Comore. Seul le juvénile ne présente pas de taches brunes sous la gorge. Certains spécimens, probablement en partie décolorés, présentent une teinte brune uniforme de la région dorsale. Le plus grand des spécimens (MHNP 1894. 519) mesure 255 mm dont 152 pour la queue ; c'est actuellement le plus grand des *M. comorensis* connus ; il est d'un brun uniforme.

TABLEAU I. — Principaux caractères différentiels.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	NOMBRE DE SPÉCIMENS EXAMINÉS	NOMBRE D'ÉCAILLES *				RANG DE LA PLUS GRANDE SUPRACI- LIAIRE	TAILLE MAXIMALE OBSERVÉE (en mm)	
		autour du corps	sous le 4 <sup>e</sup> doigt	sous le 4 <sup>e</sup> orteil	supraci- liaires		Tête et corps **	Queue **
<i>Mabuya maculilabris</i>								
West Africa, holotype	1	30	14	16	5	2	65	(35) ***
Guinée, CHABANAUD coll.	15	(30) 32 (34)	14 (15)	(17) 18-19 (20)	(2) 5 (6)	(1) 2 (3)	73	127
Guinée, LAMOTTE coll.	19	(30) 32 (34)	(12) 14-15 (16)	(16) 18 (19)	(3) 5 (6)	2	82	137
Cameroun	11	(32) 34 (36)	(11) 15 (16)	(15) 18 (19)	5	2	83	144
Côte d'Ivoire	9	30 (34)	(12) 14 (15)	(16) 18 (20)	5 (6)	2	75	148
Dahomey	8	(30) 34	14 (16)	(18) 19 (20)	(3) 5 (6)	2	74	149
Gabon	7	(32) 34	(11) 15	(15) 17 (18)	5	2	85	137
Oubangui R.C.A.	7	32 (34)	14 (15)	(15) 18 (19)	(4) 5 (6)	2-3	84	166
<i>Mabuya comorensis</i>								
Anjouan, types	2	36	18	21-22	6	3-4	74	117
— autres	13	34-36	16 (19)	(19) 20 (22)	6 (7)	3-4	85	133
Grande Comore, types de <i>E. angasjanus</i>	2	32	15-18	21	6	3-4	85	157
— autres	43	(32) 34 (36)	(14) 15-16 (18)	(19) 21 (23)	6	3-4	77	143
Mayotte	17	34-36	(15) 18 (20)	(21) 23 (25)	6	3-4	103	160
Mohéli	10	(30) 32 (34)	(17) 18	(21) 24	6	3-4	91	155
<i>Mabuya infralineata</i>								
Europa, syntypes	5	34 (36)	(13) 15 (16)	(17) 18 (20)	4	2	69	127
— autres	4	34	(12) 15 (16)	(16) 18	4	2	69	145
<i>Mabuya sechellensis</i>								
Séchelles, syntypes	2	36	19-20	30-31	6	3-4	77	134
— autres	42	(34) 36-38 (39)	(16) 18-20 (22)	(26) 28-30 (32)	(5) 6 (7)	3-4	88	163
<i>Mabuya wrightii</i>								
Séchelles, syntypes	3	38-40	18	28-30	6	3	127	185
— autres	39	(38) 40 (42)	(17) 18 (20)	(26) 28 (30)	(5) 6 (7)	3	128	195

\* Les chiffres entre parenthèses donnent les limites maximales des variations observées, ils entourent le « mode ».

\*\* Éventuellement chez des sujets différents.

\*\*\* Queue tronquée.

Les variations des *Mabuya* d'Anjouan et de Mohéli (tabl. I) sont peu importantes. La comparaison des populations en provenance de chacune des quatre Comores ne met donc pas en évidence de différences nettes entre elles en ce qui concerne l'écaillage, sauf peut-être un nombre de rangs d'écailles autour du corps un peu plus élevé pour les spécimens de Mayotte. C'est pour la taille que les différences sont les plus nettes (tabl. II). La taille des spécimens de Mayotte est sensiblement plus élevée que celle des spécimens des trois autres îles, celle de ceux de la Grande Comore étant la plus faible. Ces différences ne nous semblent pas justifier, pour le moment, la création de sous-espèces. Des études comparatives plus fines sont à notre avis indispensables avant de trancher cette question.

TABLEAU II. — Variation de la taille (tête + corps) (en mm) des *Mabuya comorensis* selon les îles.

ILES	NOMBRE DE SUJETS MESURÉS	Pour les N/2 moyenne	plus grands extrêmes
Anjouan	14	81	75-85
Grande Comore	48	69	66-85
Mayotte	15	94	90-103
Mohéli	10	85	80-91

### *Mabuya comorensis infralineata*

(Fig. 1 et 2)

La description originale de la coloration de ce lézard, donnée par BOETTGER (1913 : 328), n'a que peu de rapport avec ce que permet aujourd'hui l'examen du matériel type, heureusement en fort bon état de conservation. BOETTGER s'exprimait ainsi : « Die Zeichnung zeigt erheblich mehr Schwarz als die der typischen Form den Comoren », ce qui fut repris mot pour mot par MERTENS (1934 : 89) mais qui donne malheureusement une idée tout à fait fautive de la coloration de cette espèce que rien ne permet, en fait, de rapprocher de celle du lézard des Comores. D. G. BROADLEY (1974 : 5), après examen du lectotype de *M. m. infralineata*, le décrivait ainsi : « The striped pattern of the type of *M. m. infralineata* (SMF 14080) is very distinctive. There is a very clear dark-edged pale vertebral stripe ; similar dorsolateral stripes are less well defined ; the flanks and the dark fields between the stripes are pale-spotted ; a ragged pale lateral stripe extends from ear opening to groin ; the labials are speckled. The ventrum has vague brown lines running along the edges of the scales from mental onto the tail. »

L'examen de neuf spécimens du *Mabuya* d'Europa, dont cinq de la série type, nous a permis d'observer une coloration très homogène : sur un fond couleur sable, courent des bandes brunes dorsales et de fines lignes brunes ventrales. Les bandes dorsales, au nombre de 5, sont assez irrégulières ; en revanche, les lignes inférieures sont fines et régulières, formées par la succession des deux petites taches que porte latéralement chaque écaille ventrale. Il y a donc opposition complète avec le lézard des Comores où la coloration très sombre de

la partie supérieure du corps contraste avec la blancheur du ventre et du dessous de la queue.

La pholidose céphalique ne diffère de celle de *M. comorensis* que par les supraciliaires au nombre de 4 au lieu de 6, la seconde étant nettement plus grande. Le nombre des rangs d'écailles autour du corps est de 34 pour huit sujets, de 36 pour un, avec de 62 à 66 écailles entre la mentonnière et l'anus. Les écailles dorsales portent de 4 à 6 carènes. Le dessous du quatrième doigt a de 12 à 16 écailles (cinq en ont 15), celui du quatrième orteil de 16 à 20 (cinq en ont 18). Le plus grand spécimen mesure 214 mm dont 145 pour la queue.

### **Mabuya maculilabris**

(Fig. 1 et 2)

Disposant d'un nombre relativement important de lézards de cette espèce (76), en provenance de différents pays d'Afrique occidentale, la terra typica, il nous a semblé préférable, plutôt que de les considérer d'emblée comme appartenant à une même unité taxinomique, d'étudier séparément des sous-ensembles constitués en fonction de leur origine géographique. Les tableaux I et II donnent le détail des observations.

Du point de vue de la pholidose céphalique, ces lézards ont en commun avec *M. comorensis* des écailles lisses, 2 frontopariétales, 4 sus-oculaires, 2 nuchales, 7 labiales supérieures, la cinquième constituant la sous-oculaire, celle-ci de forme rectangulaire. Les différences n'apparaissent qu'au niveau des supraciliaires. Si la grande majorité des *M. maculilabris* examinés se présentent, comme l'holotype, avec 5 supraciliaires de chaque côté, dans certains groupes des variations individuelles apparaissent. Ainsi sur les quatorze individus de Guinée récoltés par CHABANAUD, pour lesquels ces caractères ont été relevés, la formule 5/5 n'est observée que chez la moitié des individus (sept) tandis que nous avons deux fois 4/5 et une fois chacune des formules 6/6, 5/6, 3/5, 4/4, 2/4. Pour onze individus la plus grande supraciliaire est bien, des deux côtés, la deuxième mais on trouve chez deux la formule 2/1 et chez un autre 3/3. La variation est déjà moins grande dans le lot des dix-neuf *M. maculilabris* récoltés par M. LAMOTTE en Guinée : la formule du nombre est de 5/5 pour dix, 6/5 pour sept, 6/6 et 3/4 pour un. Chez tous les individus la deuxième supraciliaire est nettement la plus grande.

Le nombre des écailles autour du corps est, pour la très grande majorité des sujets, de 32 (32/76) ou de 34 (28/76) mais pour un nombre non négligeable (dix) il en fut compté 30 ; seuls deux spécimens du Cameroun en avaient 36. Pour les écailles entre la mentonnière et l'anus, le nombre varie dans d'assez grandes limites, de 58 à 67, mais pour cinquante-deux spécimens (sur 76) il est compris entre 61 et 64. Ces variations semblent régulièrement réparties entre les différents sous-groupes géographiques à l'exception de celui de la Côte d'Ivoire dont les neuf spécimens n'ont que de 58 à 62 écailles. Il y a de 3 à 7 carènes sur les écailles dorsales avec un maximum de fréquence pour 5 sans qu'il soit possible de déceler de différence entre les groupes. La variation du nombre des écailles sous le 4<sup>e</sup> doigt va de 11 à 16 avec un maximum de fréquence pour 14-15 et sous le 4<sup>e</sup> orteil de 15 à 20 avec un maximum pour 18 ; cinquante-huit (sur 76 individus) en ont de 17 à 19.

Le plus grand spécimen observé (MHNP 97.315) provient du Haut-Oubangui ; il mesure 246 mm dont 166 pour la queue.

La coloration, abstraction faite des taches claires marquant les labiales supérieures qui valent son nom à l'espèce, peut être assez variable. Une des marques colorées les plus constantes est une ligne blanche antéro-latérale prolongeant les taches claires labiales supérieures pour, en passant par l'oreille, atteindre, dans son extension maximale, la racine de la cuisse. Cette ligne peut ne pas être continue, étant alors remplacée par des taches alignées ; elle s'arrête parfois au niveau de l'insertion des bras ou même manque complètement. Ces variations s'observent dans toutes les séries géographiques. Sur trente-quatre individus en provenance de Guinée, quatre ne présentent aucune trace de ligne latérale blanche, 6 ont au moins une ébauche de ligne jusqu'au bras tandis que pour 24 elle atteint la racine de la cuisse. L'oreille se trouve en totalité ou aux trois quarts entourée de blanc même chez les sujets sans ligne blanche antéro-latérale. Pour un nombre important de sujets s'observe sur les flancs une bande brune, large de 2 à 3 mm, parfois soulignée par une zone claire la bordant à sa limite supérieure. Chez beaucoup d'individus, des taches brunes, de taille et de forme irrégulières, marquent la racine de la queue ; parfois, comme chez des spécimens du Gabon et de la Côte d'Ivoire, elles ébauchent des lignes longitudinales sur la partie antérieure du dos. Abdomen et dessous de la queue sont régulièrement sans tache mais au niveau de la gueule des variations s'observent. C'est ainsi que, si les neuf sujets de Côte d'Ivoire, les huit du Dahomey et trente-trois (sur 34) de Guinée ont une gueule blanche, les sept d'Oubangui, six (sur 11) du Cameroun, quatre (sur 7) du Gabon et un de Guinée présentent à ce niveau un piqueté brun irrégulier plus ou moins important.

### **Mabuya** des Séchelles

(Fig. 4)

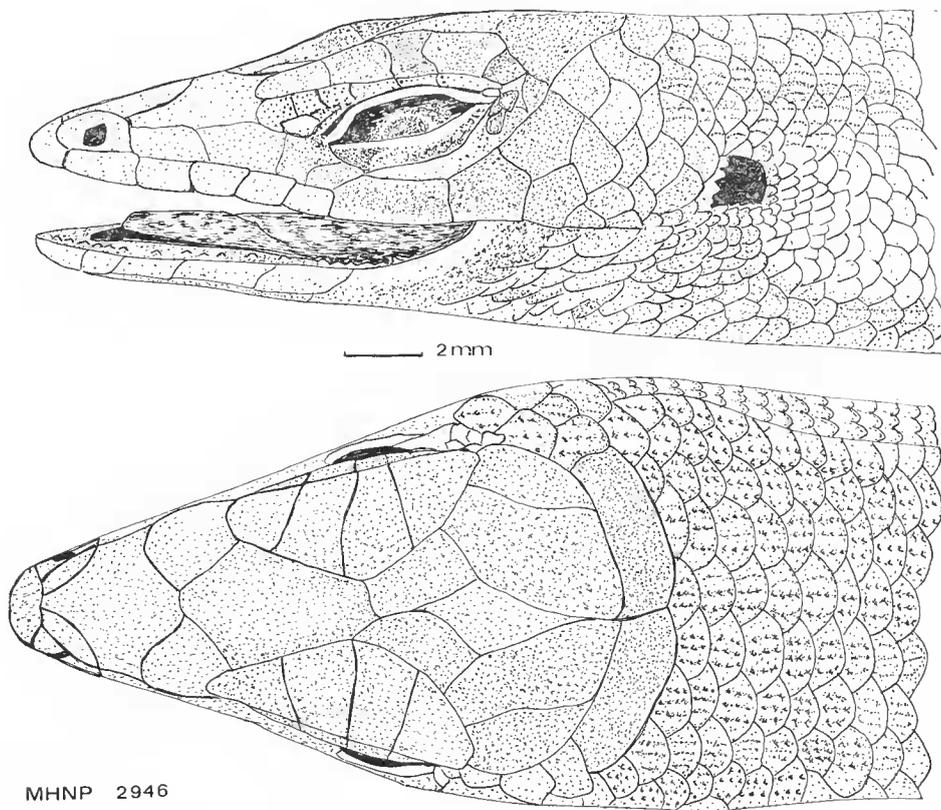
Nous avons exclu des séries étudiées deux spécimens du Muséum de Paris étiquetés *M. sechellensis* et provenant de récoltes de A. GRANDIDIER, l'une (MHNP 2947) de Zanzibar proche de *M. maculilabris* et l'autre (MHNP 1413), de Madagascar, proche de *M. aureopunctata*. L'écaillure céphalique de *M. sechellensis* n'ayant pas encore été représentée, nous en donnons un dessin.

Les deux *Mabuya* des Séchelles, *M. sechellensis* et *M. wrightii*, proches l'un de l'autre par leur pholidose céphalique, se séparent nettement des autres *Mabuya* étudiés par le nombre de rangs d'écaillures autour du corps, par celui des lamelles sous le 4<sup>e</sup> orteil ainsi que par la forme générale de la tête. Ils fournissent un exemple remarquable d'une différenciation spécifique qui semble pouvoir être directement reliée à une spécialisation prédatrice tout à fait particulière : l'exploitation, par *M. wrightii*, des œufs d'oiseaux marins.

## DISCUSSION

### 1. RAPPORTS DE *Mabuya comorensis* ET DE *M. maculilabris*

Rien dans l'ouvrage d'ANGEL ne permet de séparer facilement ces deux lézards. Le caractère le plus net serait (1942 : 107) pour *M. maculilabris* : « des taches blanches... sur



MHNP 2946

FIG. 4. — Apex et profil de la tête du lectotype de *Mabuya sechellensis*, MHNP 2946.

les labiales... mais ne se continuant pas sur les côtés du cou. » Ce dernier point est en contradiction formelle :

— avec la description originale : « with a yellow streak from under the eyes, extending to the base of the legs. » (GRAY : 119) ;

— avec celle de BOULENGER (1887 : 164) : « a more or less marked light streak from below the eye to the shoulder. »

— avec ce que montre la photographie par laquelle ANGEL, lui-même, illustre *M. maculilabris* (pl. XVII, fig. 5a).

Ajoutant à la confusion, ANGEL représente *M. comorensis* par une photographie (pl. XVIII, fig. 1) d'un spécimen de Mayotte<sup>1</sup>, très atypique et dont l'aspect extérieur est très éloigné de celui représenté par PETERS (1882, pl. X, fig. 3) en décrivant l'espèce.

1. Ce spécimen, le plus grand représentant de l'espèce actuellement connu, 263 mm dont 160 pour la queue, est un mâle qui a vécu pendant un an en captivité à la ménagerie de Paris (MOCQUARD, 1895 : 121).

Si l'examen d'un lot de *M. comorensis* semble à première vue fournir des éléments pour séparer par la coloration cette espèce de *M. maculilabris*, une étude plus détaillée révèle que tous les éléments qui constituent la livrée d'un lézard « typique » de Grande Comore peuvent se retrouver chez tel ou tel individu d'Afrique occidentale. L'élément le plus caractéristique reste pour les lézards des Comores l'existence d'un semis de petites taches blanc bleuté sur un fond sombre. Mais ce semis manque parfois chez des lézards des Comores tandis que des individus d'Afrique occidentale peuvent présenter quelques points de même type. Autre élément, alors que tous les individus des Comores ont une gueule marquée de taches brunes, ce caractère n'est que très inégalement réparti chez ceux d'Afrique occidentale. Les différences significatives n'apparaissent qu'après étude de l'écaillage (tabl. I, et fig. 5). Trois nous semblent particulièrement nettes : ce sont le nombre des écailles autour du corps, celui des écailles sous-digitales et celui des écailles supraciliaires. Bien que les possibilités de variations se recouvrent partiellement, le nombre des écailles autour du corps des *M. maculilabris* est inférieur à celui observé chez *M. comorensis* : plus de la moitié des premiers (46/76) a moins de 34 rangs d'écailles alors que 90 % (41/44) des seconds en ont 34 ou plus. Des différences encore plus nettes s'observent avec le nombre des écailles sous le 4<sup>e</sup> orteil : soixante-douze des soixante-seize *M. maculilabris* ont au plus 19 écailles tandis que quarante-trois des quarante-quatre *M. comorensis* en ont au moins 20. Au niveau des écailles supraciliaires les différences sont tout aussi marquées : alors qu'il y a de manière très générale chez *M. maculilabris* 5 écailles dont la seconde est plus grande que les autres, chez *M. comorensis* on observe de manière quasi constante 6 écailles dont les plus grandes sont la troisième et la quatrième, la deuxième étant la plus petite.

Nos observations, en ce qui concerne les *Mabuya maculilabris* de l'Afrique de l'Ouest, confirment et étendent celles de HOOGMOED (1974) sur les caractères généraux de l'espèce. Lorsqu'on les compare à celle de BROADLEY (1974) qui reconnaît l'existence de *M. maculilabris* typiques en Afrique du Sud-Est, ayant en particulier 5 supraciliaires (63 sur 78 examinés) et de 15 à 20 lamelles sous le quatrième orteil, on ne peut que conclure à l'homogénéité de l'espèce d'un bord à l'autre du continent africain, du moins en fonction des critères morphologiques retenus. C'est, à notre avis, un argument de grand poids pour ne pas inclure dans cette espèce, même avec le rang de sous-espèce, les populations des Comores d'une part et d'Europa d'autre part, que des caractères morphologiques nets permettent de séparer du *M. maculilabris* de l'Afrique continentale. Nous ne discutons pas de la sous-espèce *M. maculilabris casuarinae* Broadley, 1974, n'ayant pas examiné le matériel correspondant. Il reste, à notre avis, à définir si la population de l'île de Casuarina est plus proche de *maculilabris* que de *comorensis* ou inversement.

## 2. RAPPORTS DE *M. comorensis infralineata* AVEC LES DEUX ESPÈCES PRÉCÉDENTES

Les *Mabuya* de l'île Europa, s'ils ont, comme les deux autres espèces, des taches claires sur les labiales supérieures, s'en distinguent nettement au premier examen par leur coloration tant dorsale que ventrale. Les lignes longitudinales dorsales brun foncé sur fond clair et encore plus les lignes brunes ventrales ne s'observent, même à l'état d'ébauche, chez aucun spécimen des deux autres espèces.

Si le nombre des rangs d'écailles autour du corps (34) est proche de celui qui a été observé chez *M. comorensis*, le nombre des lamelles sous-digitales (15) est comparable à

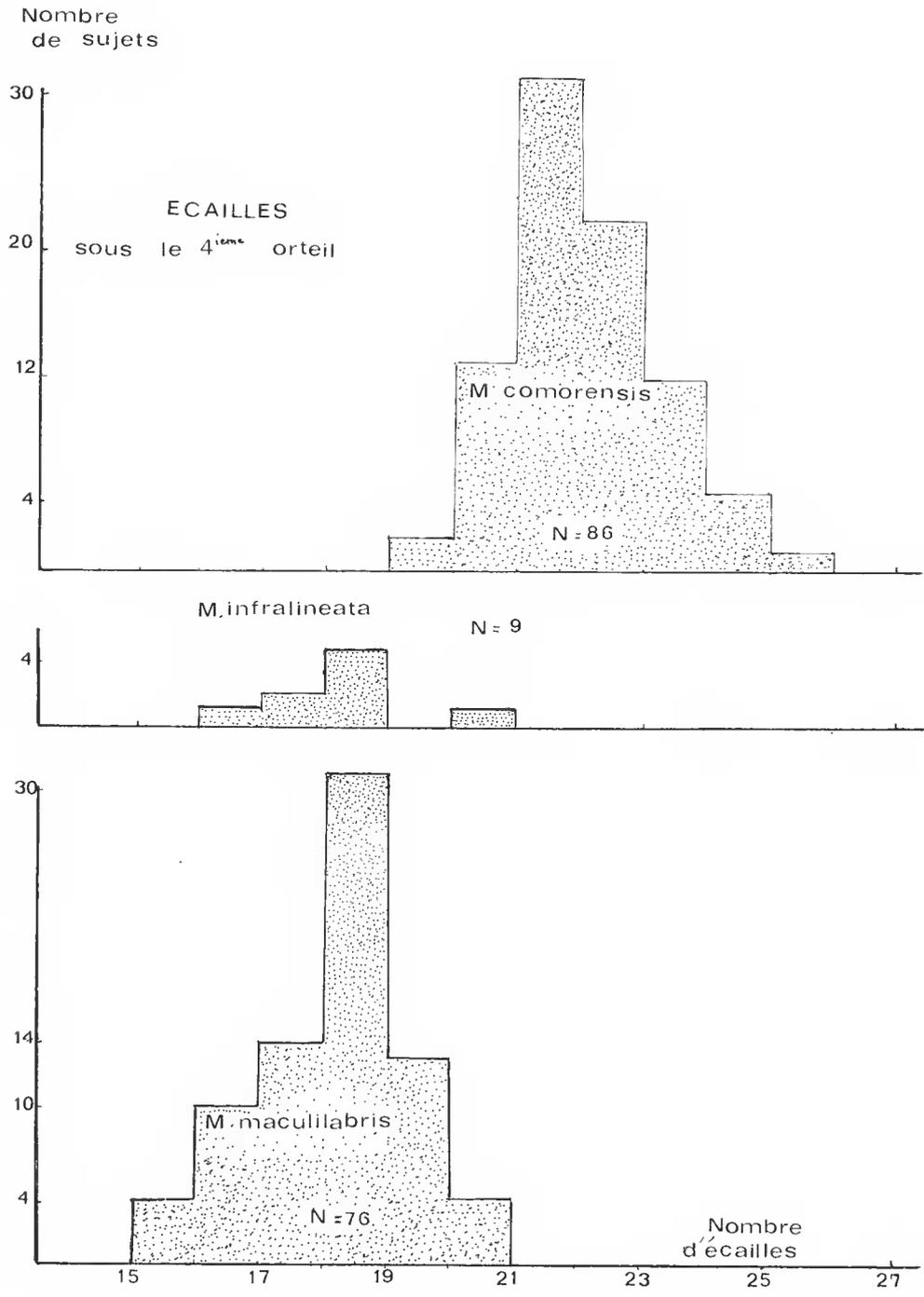


FIG. 5. — Histogrammes de la répartition des écailles sous le 4<sup>e</sup> orteil.

celui de *M. maculilabris*. En revanche, le nombre des écailles supraciliaires (4) est inférieur à celui qui a été observé dans ces deux espèces. BOETTGER (1913 : 329) écrivait : « Supraciliaren 6-6, selten 6-5 oder 5-6. » Il s'agit soit d'une erreur soit plus vraisemblablement d'une divergence dans la conception de la nomenclature de l'écaillage, car nous avons pu vérifier, après BROADLEY (1974 : 4), que le lectotype avait 4 supraciliaires, ainsi d'ailleurs que les quatre autres spécimens de la série type.

3. LES *Mabuya* DES SÉCHELLES : *M. sechellensis* (Duméril et Bibron, 1839) ET *M. wrightii* Boulenger, 1887.

Les rapports entre l'espèce des Comores et le premier décrit des *Mabuya* des Séchelles ont été soulignés par PETERS qui, à propos de *M. comorensis*, écrit (1882 : 73) : « Mit *E. sechellensis* Dum. Bibr. von den Seychellen hat die vorstehende Art am meisten Ähnlichkeit, aber jene hat einen viel mehr gestreckten Kopf, ein viel längeres Internasale, den vorderen Ohrrand gelappt und keine Fleckenzeichnung. »

BOULENGER (1909 : 298) sépare l'espèce *wrightii* de *sechellensis* par sa taille nettement plus grande, un plus grand nombre de rangs d'écailles autour du corps (38 à 42 au lieu de 36 à 38), la forme plus courte du museau, la plus grande largeur de la frontale dans sa partie postérieure et l'absence de toute trace de marque claire de la lèvre supérieure au museau. RENDAHL (1939 : 296-299) confirme la différence entre les nombres de rangs d'écailles et, après de nombreuses mesures, admet, comme autre caractère, que chez *wrightii* la frontonasale est toujours plus large que longue. En 1974, VESEY-FITZGERALD ajoute à ces caractères morphologiques des observations écologiques : la présence de *M. sechellensis* semble liée à l'existence de cocoteraies alors que *M. wrightii* n'est observé que sur les îles où habitent d'importantes colonies d'oiseaux de mer. HONEGGER (1966) confirme l'ornithophilie de *M. wrightii*, précisant qu'il se nourrit d'œufs d'oiseaux marins qu'il casse en les roulant hors du nid. Il observe également que sur l'île Frégate, où les deux espèces vivent en sympatrie, elles ont un comportement de fuite différent, *sechellensis* cherchant immédiatement un abri dans le sol tandis que *wrightii* court à découvert jusqu'à ce qu'il trouve un support où grimper.

Nos observations confirment pleinement la validité de ces deux espèces. Quant à leurs rapports avec celles des Comores et d'Europa d'une part, et avec celle du continent africain de l'autre, toute conclusion nous semble prématurée. Pour ce qui est de la sous-espèce *M. wrightii ilotensis* Rendahl, 1939, créée sur trois spécimens récoltés sur l'îlot parce qu'ils ont 36 rangs d'écailles autour du corps alors que les autres spécimens en ont de 39 à 40, des recherches complémentaires seront là aussi nécessaires avant de décider de sa validité.

#### 4. DÉSIGNATION DE LECTOTYPES

Le catalogue des types de lézards du Muséum de Paris (GUIBÉ, 1954 : 79) attribue la récolte des deux syntypes de l'espèce *M. sechellensis* à PÉRON et LESUEUR. En fait, seul le premier (MHNP 2946) fut rapporté par ces voyageurs, le second (MHNP 5068) est dû à EYDOUX, chirurgien major à bord de la corvette « La Bonite » (DUMÉRIL et BIBRON, 1839 : 686). Nous désignons ici comme lectotype le spécimen MHNP 2946 (ex 2810) parce qu'il a une queue entière et qu'il correspond à l'individu dont DUMÉRIL et BIBRON ont donné les dimensions.

Ni la description originale de *M. comorensis* ni les travaux de PETERS de 1869 et 1882 ne mentionnent le nombre de spécimens examinés. Le Musée de Berlin possède, sous le n° ZMB 4982, deux syntypes. Nous désignons ici comme lectotype le plus grand des deux qui mesure 274 mm dont 100 pour une queue partiellement régénérée. Pas plus qu'il ne l'avait fait pour *comorensis*, PETERS ne précise de combien de spécimens il disposait lorsqu'il créa l'espèce *angasijanus*. Le Musée de Berlin possède, sous le n° ZMB 5548, deux syntypes. Nous désignons comme lectotype le plus grand qui mesure 242 mm dont 157 pour la queue. Ce spécimen, en excellent état de conservation, présente un remarquable semis d'écaillés bleutées sur fond sombre.

Le British Museum (Natural History) possède les trois syntypes de *M. wrightii* sous les n°s BM 1946.8.3.71-73 (ex 70.3.10.1-3). Nous désignons comme lectotype le plus grand des trois, celui dont BOULENGER a donné les dimensions, 307 mm dont 185 pour une queue partiellement régénérée. Il porte le n° BM 1946.8.3.72.

## CONCLUSIONS

1. La présence de *Mabuya striata* (Peters, 1844), sur l'île d'Anjouan n'ayant pas été confirmée depuis sa première récolte en 1913, la possibilité d'une erreur de localisation doit être envisagée.

2. Sur les quatre Comores vit une seule espèce de *Mabuya* que ses caractères externes permettent de séparer du *M. maculilabris* de l'Afrique continentale.

3. Dans l'état actuel de nos connaissances, cette espèce doit être nommée *M. comorensis* (Peters, 1854). Ses liens, aussi bien avec *M. m. maculilabris* qu'avec *M. maculilabris casuarinae*, ne pourront être définis que dans le cadre d'une révision attendue de l'ensemble du genre *Mabuya*, révision qui devra entre autres prendre position sur les critères à utiliser pour définir le rang spécifique ou sub-spécifique qu'il faudra attribuer à de nombreux taxons dans l'ensemble du genre.

4. Tant que des études complémentaires n'auront pas permis de comparer entre elles les populations de chacune des îles Comores en utilisant de nouveaux critères, il n'y a pas lieu de subdiviser l'espèce *M. comorensis* dont *Euprepes angasijanus* Peters, 1882, reste synonyme. Ce nom serait à réhabiliter si les *Mabuya* de la Grande Comore devaient un jour être séparés des autres ; à noter que les lézards de Mayotte sont d'une taille nettement supérieure à ceux des autres îles.

5. Les *Mabuya* de l'île Europa, décrits par BOETTGER comme formant une sous-espèce de *M. comorensis* et traités par MERTENS (1967) comme une sous-espèce de *M. maculilabris*, diffèrent plus nettement de chacune de ces deux espèces que celles-ci ne diffèrent entre elles. Il nous semble donc nécessaire d'élever le taxon au rang d'espèce : *M. infralineata* (Boettger, 1913). Ce qui ne préjuge pas de sa place définitive après révision générale.

6. Les *Mabuya* des Séchelles, nettement distincts de ceux des autres îles, fournissent un exemple remarquable d'une différenciation spécifique qui semble pouvoir être directement reliée à une activité écologique bien particulière, l'exploitation des œufs d'oiseaux marins.

### Remerciements

Miss A. G. C. GRANDISON et M. A. F. STIMSON du British Museum (Natural History), MM. G. PETERS du Zoologisches Museum de Berlin, K. KLEMMER du Natur-Museum Senckenberg, M. S. HOOGMOED du RijksMuseum de Leiden, conservateurs des collections de reptiles, m'ont, par leur collaboration, permis de réaliser ce travail ; je leur en exprime toute ma gratitude. Je remercie vivement MM. G. PASTEUR et A. DUBOIS d'avoir accepté de relire et de critiquer le manuscrit.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANGEL, Fernand, 1942. — Les Lézards de Madagascar. *Mém. Acad. malgache*, fasc. 36 : 194 p. et 21 pl.
- BARBOUR, Thomas, et Arthur LOVERIDGE, 1928. — A comparative study of the herpetological faunae of the Uluguru and Usambara mountains, Tanganyika territory with Descriptions of new species. *Mem. Mus. comp. Zool.*, **50** (2) : 89-265, 3 pl.
- BLANC, Charles P., 1971. — Les Reptiles de Madagascar et des Iles voisines. *Annls Univ. Madagascar*, **8** : 95-178.
- BOETTGER, Oskar, 1913. — Reptilien und Amphibien von Madagascar, den Inseln und dem Festland Ostafrikas, in *Reise in Ostafrika...* Voeltzkow, **3** (4).
- BOULENGER, George Albert, 1887. — Catalogue of the Lizards... vol. III, London : 575 p. et 40 pl.
- 1909. — A list of the freshwater fishes, batrachians and reptiles obtained by Mr J. Stanley Gardiner's expedition to the Indian Ocean. *Trans. Linn. Soc., London*, **12** : 291-300, pl. XL.
- BROADLEY, Donald G., 1974. — A review of the *Mabuya maculilabris* group in South-Eastern Africa (Sauria : Scincidae). *Arnoldia Rhod.*, **6** (23) : 1-10.
- 1975. — A review of the *Mabuya lacertiformis* complex in southern Africa (Sauria : Scincidae). *Ibid.*, **7** (18) : 1-16.
- 1977. — A review of *Mabuya striata* complex in South-East Africa (Sauria-Scincidae). *Occ. Pap. natn. Mus. Rhod.*, **B 6** (2) : 45-79.
- BRYGOO, Édouard R., 1980. — Systématique des Lézards Scincidés de la région malgache. I. *Bull. Mus. natn. Hist. nat., Paris*, 4<sup>e</sup> sér., **1** (1979) A, (4) : 1115-1120.
- DUMÉRIL, Constant, et Gabriel BIBRON, 1839. — Erpétologie générale. T. V., Libr. encycl. de Roret, Paris.
- FITZSIMONS, Vivian F., 1943. — The Lizards of South Africa. *Transv. Mus. Mem.*, n° 1.
- GRAY, John, E., 1845. — Catalogue of specimens of Lizards... London, 289 p.
- GUIBÉ, Jean, 1954. — Catalogue des types de Lézards du Muséum national d'Histoire naturelle. Colas imp., Bayeux, 120 p.
- HONEGGER, René E., 1966. — Beobachtungen an der Herpetofauna der Seychellen. *Salamandra*, **2** (1/2) : 21-36.
- HOOGMOED, M. S., 1974. — Ghanaese Lizards of the genus *Mabuya* (Scincidae, Sauria, Reptilia). *Zool. Verh.*, **138** : 62 p., 6 pl.
- LOVERIDGE, Arthur, 1920. — Notes on East African Lizards collected 1915-1919, with description of a new genus and species of Skink and new subspecies of Gecko. *Proc. zool. Soc.* : 131-167.
- 1923a. — A list of the lizards of British Territories in East Africa (Uganda, Kenya Colony, Tanganyika Territory and Zanzibar) with keys for the diagnosis of the species. *Ibid.* : 841-843.

- 1923*b*. — Notes on East African Lizards collected 1920-1923, with the description of two new races of *Agama lionotus* Blgr. *Ibid.* : 935-969.
- 1929. — East african Reptiles and Amphibians in the United States national Museum. *Smithson. Instrn Bull.*, **151**.
- 1933. — Reports on the scientific results of an expedition to the southwestern Highlands of Tanganyika territory. VII. Herpetology. *Bull. Mus. comp. Zool. Harv.*, **74** (7) : 197-416, 3 pl.
- 1936. — African Reptiles and Amphibians in Field Museum of natural History. *Field Mus. nat. Hist. Zool.*, series 22 (1).
- 1942. — Scientific results of a fourth expedition to forested areas in east and central Africa. *Bull. Mus. comp. Zool.*, **91** (4) : 237-373, 6 pl.
- 1953. — Scientific results of a fifth expedition to East Africa. III. Reptiles from Nyassaland and Tete. *Ibid.*, **110** (3) : 143-322, 5 pl.
- 1955. — On a second collection of Reptiles and Amphibians taken in Tanganyika territory by C. J. P. Ionides, Esq. *Jl. E. Africa nat. Hist. Soc.*, **22** (5) : 168-198.
- 1957. — Check list of the Reptiles and Amphibians of East Africa (Uganda ; Kenya ; Tanganyika ; Zanzibar). *Bull. Mus. comp. Zool.*, **117** (2) : 153-362, 36 pl.
- MERTENS, Robert, 1967. — Die herpetologische Sektion des Natur Museums... *Senckenberg. biol.*, **48**, Sonderheft A : 1-106.
- MOCQUARD, François, 1895. — Sur les Reptiles recueillis à Madagascar de 1867 à 1885. *Bull. Soc. philomath.*, 8<sup>e</sup> s., **7** : 93-111.
- PACKENHAM, R. H. W., 1947. — Modifications to the Reptilian and Amphibian list of the Zanzibar Protectorate. *Ann. Mag. nat. Hist.*, ser. 11, **14** : 134-140.
- PETERS, Wilhem, 1877. — Über die von Hrn. Prof. Dr K. Möbius 1874 auf den Maskarenen und Seychellen, sowie über die von Hrn. Dr Sachs im vorigen Jahr in Venezuela gesammelten. *Monatsb. Königl. Akad. Wissensch.*, Berlin : 455-460, 1 pl.
- 1882. — Reise nach Mossambique. Zoologie III. Amphibien. Berlin, 191 p., 33 pl.
- RENDAHL, Hjalmar, 1939. — Zur Herpetologie der Seychellen. I. Reptilien. *Zool. Jb. (System.)*, **72** (3/4) : 157-328.
- STEJNEGER, Leonhard, 1893. — On some collections of reptiles and batrachians from East Africa and the adjacent islands, recently received from Dr. W. L. Abbott and Mr William Astor Chancer, with descriptions of new species. *Proc. nat. Museum*, **16** (970) : 711-741.
- VESEY-FITZGERALD, Desmond, 1947. — Reptiles and Amphibians from the Seychelles Archipelago. *Ann. Mag. nat. Hist.*, ser. 11, **14** : 577-583.
- WALLAGE, Alfred, Russel, 1880. — Island Life : or the phenomena and causes of Insular Faunas and Floras, ... London.